



# Règlement du concours photo

## Bookface au sein du réseau Biblio2caps

Organisé du 7 novembre au 2 décembre 2022 par le Réseau des bibliothèques BIBLIO2CAPS.

• **Article 1** Le Réseau des bibliothèques BIBLIO2CAPS et la Communauté de communes de La terre des 2 caps organisent un concours photos pour promouvoir le réseau des bibliothèques.

• **Article 2** Le concours photos est ouvert à tous. La participation à ce concours est gratuite. Une seule photo par personne.

• **Article 3** Les photos du concours doivent mettre en scène un livre selon le modèle du « Bookface », il s'agit d'un portrait photo qui doit donner l'illusion, sans trucage, que votre visage se fond dans la couverture d'un livre (et vice versa).

• **Article 4** La photo doit être envoyée par mail à [biblio2caps@terredes2caps.com](mailto:biblio2caps@terredes2caps.com) accompagnée d'un message reprenant obligatoirement le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse. Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur la photo. Les photos lauréates seront désignées par le jury à la majorité des votes. Les autres photos pourront être exposées dans les bibliothèques et sur les réseaux sociaux.

• **Article 5** Un jury se réunira début décembre afin de sélectionner les lauréats. Le jury se composera des bibliothécaires du réseau et de la membre du bureau communautaire en charge de la commission Communication Culture . La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes afin de désigner 10 mentions spéciales. Ils seront ensuite individuellement avertis.

• **Article 6** Les 10 gagnants du concours remporteront un bon d'achat de 15€ à la librairie l'Horizon, Bd Clocheville à Boulogne-sur-Mer.

• **Article 7** Ce concours respectera le calendrier suivant :

7 novembre : Ouverture du concours

2 décembre : Clôture de la remise des dessins et du concours.

Mi-décembre : Désignation des gagnants

• **Article 8** L'organisateur est libre d'utiliser les photos comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur photo pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur photo à l'organisateur.

• **Article 9** Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

• **Article 10** Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

• **Article 11** L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Conformément au Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 2018 relatif à la Protection des Données Personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à la Communauté de communes de La terre des 2 caps, Le Cardo 62250 MARQUISE dont le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse [dpo@terredes2caps.com](mailto:dpo@terredes2caps.com)